

Ouverture de la séance par Jean Valadier, qui procède à l'appel des conseillers municipaux.
Serge Franc est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Quentin Lagarde' – Etat des lieux des chemins d'Argences en Aubrac

Méthodologie

- Travail en lien avec les élus des communes
- Repérage des chemins par GPS
- Mise en place d'une cartographie générale de la commune et d'un atlas communal détaillé (cf carte en annexe)

De 315 km de chemins projetés, on parvient à un réel de 200 km lorsqu'on considère les éléments de connaissance humaine et la cartographie.

Le classement porte sur l'état d'entretien, les accès de parcelles, les bordures et leurs états.

Il est un outil de décision notamment grâce à un schéma en 5 axes : taux de praticabilité, entretien, parcelles desservies, impasses, longueurs

Décisions prises en application de la délégation de compétence consentie au Maire

Par délibération du 25 mai 2020, il a été convenu que le maire exerçait certaines compétences directement. Il informe le conseil municipal de l'exercice des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

N°DC2020C16

Il convient de conclure et signer le marché relatif à « Assainissement et la remise en forme des chemins ruraux – programme 2020 » avec l'entreprise SAS EGTP domicilié à Espalion pour un montant 39 965 € HT.

N°DC202017

Bail de location : Le garage situé à « rue des Fleurs » Sainte Geneviève sur Argence 12420 ARGENCES EN AUBRAC à Monsieur Aïssa MAKLOUF, à compter du 1^{er} novembre 2020, moyennant un loyer mensuel de trente-huit euros (38,00 €) pour un contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable.

N°DC2020C18

Il convient de signer, au vu des informations et renseignements justifiant la nécessité de ces modifications de répartition des honoraires entre les membres sans modification du montant global du marché, l'acte spécial partant acceptation de l'avenant et agrément de ses conditions pour la réalisation des missions concernant le marché public de type Concours concernant « la création d'un pôle de vie et d'accueil intergénérationnel par la requalification de l'lot Bon Accueil » ainsi que l'ensemble des documents découlant de cet avenant.

Elle rappelle que l'entreprise mandataire du groupement Architecture Environnement reste entièrement responsable de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

N°DC2020C19

Décision portant sur le relogement en urgence de Monsieur Alain LASSERRE : le dépôt de garantie fixé à un mois de loyer soit deux cent vingt-neuf euros et trente-huit centimes (229,38€) ne sera pas exigible et un avenant viendra modifier le bail conventionné.

N°DC2020C20

Il convient de conclure et signer le marché relatif à « La mission de conduite d'opération dans le cadre de la création d'un pôle de vie et d'accueil intergénérationnel par la requalification de l'ilot Bon Accueil » le Cabinet A2MO domicilié à Chinon (37500) pour un montant de 122 550 € HT.

N°DC2020C21

Il convient d'accepter la passation du marché -Hôtel des Voyageurs - pour les 14 lots pourvus d'offres comme suit :

- LOT N°1 : Gros Œuvre – VRD avec l'entreprise Sas Martinazzo BTP, domiciliée à Sainte-Radegonde pour l'offre de base d'un montant 339 518.82 € HT
- LOT N°2 : Dallages teintées – Veyrac – 24 174.34 €
- LOT N°3 : Charpente Bois avec l'entreprise SAS Crouzet Guiral, domiciliée à Espalion pour l'offre de base d'un montant 59 829 € HT
- LOT N°4 : Couverture avec l'entreprise SAS Crouzet Guiral, domiciliée à Espalion pour l'offre de base + option d'un montant 69 201.25 € HT
- LOT N°5 : Ravalement – Entreprise Coté Isolation pour 51 663.15 €
- LOT N°6 : Menuiseries extérieures / Serrurerie – Enterprise Bouissou – 167 736.35 €
- LOT N°7 : Isolation / Plâtrerie avec l'entreprise SARL Soplaiça, domiciliée à Onet le Château pour l'offre de base d'un montant 221 524.78 € HT
- LOT N°8 : Menuiseries intérieures avec l'entreprise SAS Laussel et Fau, domiciliée à Onet le Château pour l'offre de base d'un montant 134 739.62 € HT
- LOT N°9 : Carrelages Faiences avec l'entreprise Veyrac Carrelage SAS, domiciliée à La Primaube pour l'offre de base d'un montant 55 000 € HT
- LOT N°10 : Faux-plafonds avec l'entreprise SARL Profil, domiciliée à Rodez pour l'offre de base d'un montant 38 610.41 € HT
- LOT N°11 : Sols souples avec l'entreprise SAS Benech, domiciliée à Onet le Château pour l'offre de base d'un montant 25 282.15 € HT
- LOT N°12 : Peinture Nettoyage avec l'entreprise SAS Gaston, domiciliée à Decazeville pour l'offre de base d'un montant 50 727.33 € HT
- LOT N°13 : Ascenseurs avec l'entreprise SARL Auvergne Ascenseurs, domiciliée à Saint Germain la Prade pour l'offre de base d'un montant 20 480 € HT
- LOT N°14 : Electricité avec l'entreprise SARL Laroussinie Pierre, domiciliée à Lafeuillade en Vézie pour l'offre de base d'un montant 102 198.67 €
- LOT N°15 : CVC – PB avec l'entreprise Thermatic SAS, domiciliée à Rodez pour l'offre de base d'un montant 409 866.36 € HT
- LOT N°16 : Cuisine avec l'entreprise VGM SARL, domiciliée à Lioujas pour l'offre de base d'un montant 178 349 € HT
- LOT N°17 : Agencement avec l'entreprise SA Laussel et Fau, domiciliée à Onet le Château pour l'offre de base d'un montant 63 170 € HT

N°DC2020C22

De contracter au nom de la Commune, un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dans les conditions suivantes :

Objet : Investissements Budget Principal 2020

Montant : 1 000 000 €

Durée de l'amortissement : 180 mois

Taux : 0.66 % fixe

Périodicité : échéance constante mensuelle

Frais de dossier : 0.20 % soit 2 000 €

N°DC2020C23

Il convient de signer au nom de la commune, une convention avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRIFICATION du DEPARTEMENT de l'AVEYRON, établissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège de RODEZ 12032 CEDEX 9 pour sécurisation d'une ligne BT sur poste à « La Vayssière » Graissac 12420 ARGENCES EN AUBRAC.

L'opération consistant essentiellement à faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des parcelles, propriété de la Section de la Vayssière et du Batut, cadastrées Section G N°s 6 et 7, lieu-dit « Les Vergnaules », Graissac sur une longueur totale d'environ 40 mètres et y établir à demeure, un support.

Une convention rendue nécessaire pour l'exécution des travaux et la définition des charges et conditions incombant à chaque partie, concernée et/ou signataire.

N°DC2020C24

Il convient de signer au nom de la Commune, une convocation avec la Société EIFFAGE ENERGIE dont le siège social est situé Z.A. Bel Air – 26 Rue du Trauc – 12000 RODEZ le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRIFICATION du DEPARTEMENT de l'AVEYRON, pour l'implantation d'une armoire de rue, Section 112F, Parcelle 126, cadastrée au nom de la commune de GRAISSAC, D70 – 12420 ARGENCES EN AUBRAC.

Une convention rendue nécessaire pour l'exécution des travaux et la définition des charges et conditions incombant à chaque partie, concernée et/ou signataire.

N°DC2020C25

Il convient de signer au nom de la Commune, une convention avec la Société EIFFAGE ENERGIE dont le siège social est situé Z.A. Bel Air – 26 Rue du Trauc – 12000 RODEZ le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRIFICATION du DEPARTEMENT de l'AVEYRON, pour l'implantation d'une armoire de rue, Section ZI, Parcelle 188, cadastrée au nom de la commune Sainte Geneviève sur Argence, Route des Bessières, D 531 – 12420 ARGENCES EN AUBRAC.

Une convention rendue nécessaire pour l'exécution des travaux et la définition des charges et conditions incombant à chaque partie, concernée et/ou signataire.

N°DC2020C26

Il convient de conclure et signer le marché relatif à « fourniture et l'acheminement en électricité des points de livraison (PDL) raccordés au réseau public de distribution d'électricité de la commune d'Argences en Aubrac avec l'entreprise EDF Commerce Sud-Ouest domiciliée à Toulouse pour un montant de 46 177.90 € HT pour la fourniture en énergie électrique et d'accepter les conditions d'acheminement proposées au tableau des prix pour un montant global de 120 911.48 € TTC

N°DC220C27

Il convient d'accepter la passation du marché pour les 13 lots comme suit/Alpuech :

LOT N°1 : Terrassement –VRD avec l'entreprise SARL Alary et fils, domiciliée à Entraygues-sur-Truyère pour l'offre de base d'un montant 5 355 € HT

LOT N°2 : Gros Œuvre avec l'entreprise SARL Brassac, domiciliée à Campouriez pour l'offre de base d'un montant 240 172.70 € HT

LOT N°3 : Ravalement avec l'entreprise SARL Brassac, domiciliée à Campouriez pour l'offre de base d'un montant 15 491 € HT

LOT N°4 : Couverture - Etanchéité avec l'entreprise SAS Cruzet Guiral, domiciliée à Espalion pour l'offre de base d'un montant 8 926.65 € HT

LOT N°5 : Menuiseries extérieures avec l'entreprise SARL Besombes Menuiserie, domiciliée à Argences en Aubrac pour l'offre de base d'un montant 52 226 € HT

LOT N°6 : Serrurerie avec l'entreprise Europe Négoce, domiciliée à Entraygues-sur-Truyère pour l'offre de base d'un montant 17 970 € HT

LOT N°7 : Plâtrerie – Isolation avec l'entreprise SARL Soplaiça, domiciliée à Onet le Château pour l'offre de base d'un montant 70 161.98 € HT

LOT N°8 : Menuiseries intérieures avec l'entreprise SARL Besombes Menuiserie, domiciliée à Argences en Aubrac pour l'offre de base d'un montant 63 551.25 € HT

LOT N°9 : Carrelages Faïences avec l'entreprise SARL NG Chapes d'Olt, domiciliée à Pierrefiche d'Olt pour l'offre de base d'un montant 29 686.64 € HT

LOT N°10 : Peintures avec l'entreprise SAS Gaston, domiciliée à Decazeville pour l'offre de base d'un montant 29 866.90 € HT

LOT N°11 : Electricité avec l'entreprise SARL Aubrac Electricité, domiciliée à Huparlac pour l'offre de base d'un montant 37 171.92 € HT

LOT N°12 : Plomberie-Chauffage avec l'entreprise Thermatic SA, domiciliée à Rodez pour l'offre de base d'un montant 131 848.21 € HT

LOT N°13 : Désamiantage avec l'entreprise Amiante Ingénierie, domiciliée à Bruguières pour l'offre de base d'un montant 4 965 € HT

N°DC2020C28

Il convient de signer l'avenant au contrat initial proposant le forfait de rémunération définitif pour l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du Cabinet d'Architectes SCP Rozier et Ginisty domicilié à Espalion et du Bureau d'études BET CETEC domicilié à Rodez pour un montant de 53 600 € HT

N°DC2020C29

Il convient de signer l'avenant au contrat initial proposant le forfait de rémunération définitif pour l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du Cabinet d'Architectes SCP Rozier et Ginisty domicilié à Espalion et du Bureau d'études BET CETEC domicilié à Rodez pour un montant de 23 130 € HT

Procédure de recouvrement des créances

Suite au départ de Mme Habib, Trésorière, la commune doit autoriser le nouveau Trésorier Public Aïssa Makhoulouf à conduire en son nom les procédures de recouvrement des créances.

Après échange, le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Cession des terrains communaux

M. le Maire indique les demandes de cession reçues :

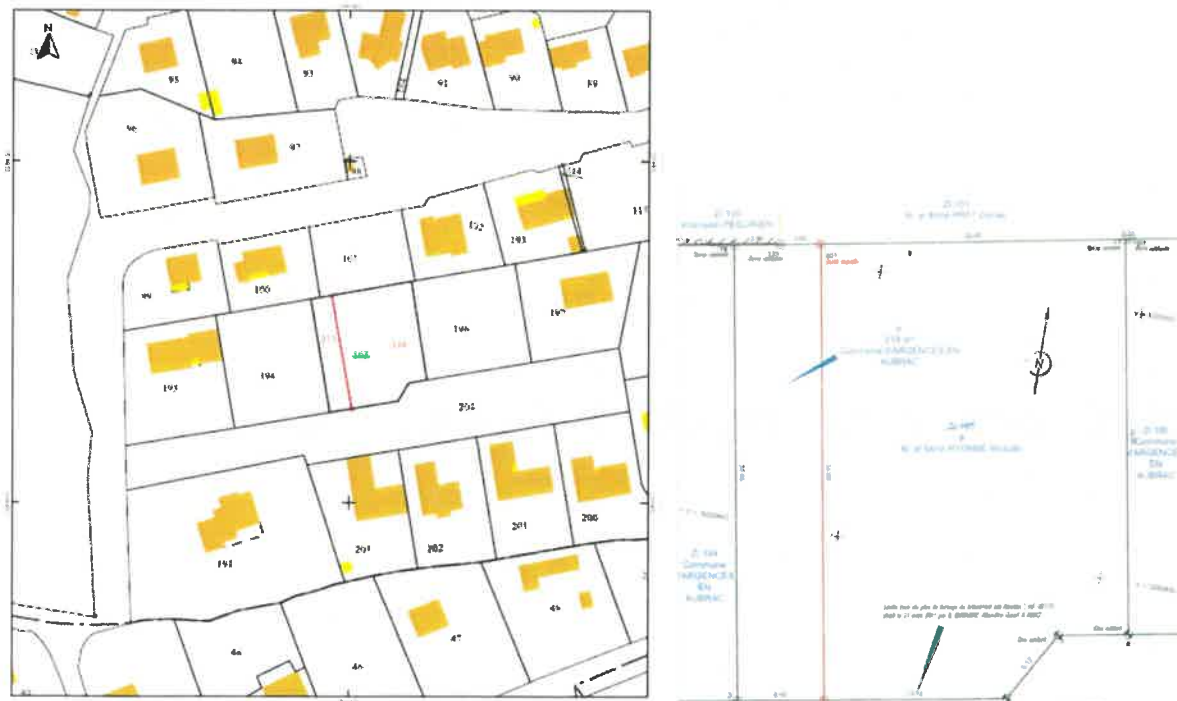
Jérémy Burguière



- Parcelle 179 / lot 4 Luard : 669 m² à 10 €/m²
- Parcelle 210 – 331 m² à 10 €/m²

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette cession, à l'unanimité.

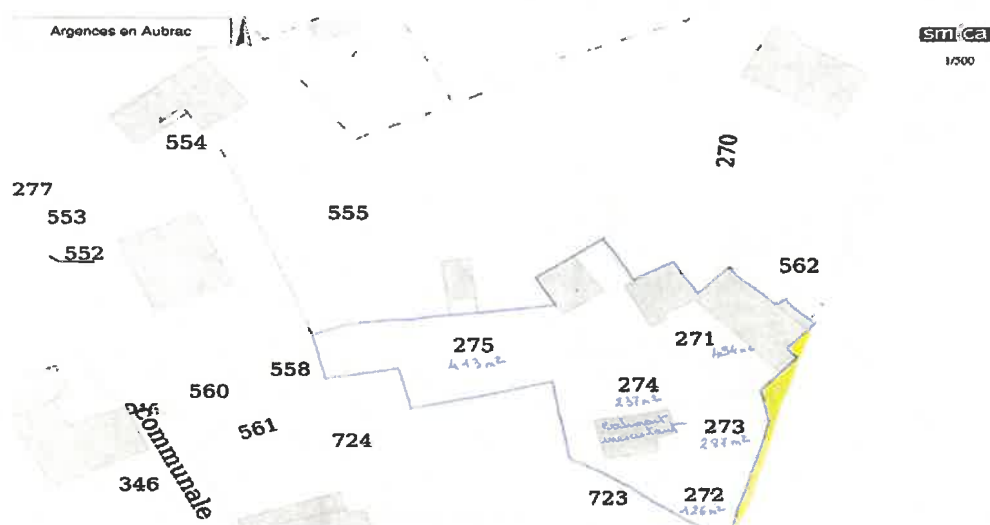
Consorts Hyonne



La parcelle a été redécoupée pour être réduite à une superficie de 750 m².

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette cession, au tarif de 10 €/m²

Maxime Rouquet



Achat foncier en limite des parcelles 271/272/273 et la voie routière sur Lacalm par Maxime Rouquet, achat qui jouxte sa propriété pour **0.6 €/m² - 1 557 m²**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette cession, au tarif de 0.6 €/m²

Adhésion à Ma Ville Mon Shopping

Dans le cadre de sa compétence économique et notamment des actions qu'elle peut engager en matière de promotion collective des commerces, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a souhaité conduire une réflexion rendue très actuelle par les contraintes sanitaires sur la mise en place de nouveaux outils de promotion et commercialisation numériques. Une soixantaine de commerces de détail ont répondu favorablement à l'enquête conduite entre le 9 et le 12 novembre.

Le Conseil Communautaire a donc choisi d'expérimenter la mise en place du dispositif « Ma Ville, Mon shopping », plateforme de promotion, vente en ligne et livraison déployée par une filiale de La Poste.

Cette démarche suppose

- un engagement financier et humain de la Communauté de communes
- une mobilisation des acteurs économiques pour la création des espaces de ventes virtuels et l'accompagnement de la démarche
- ainsi qu'une considération des frais suivants :

	Période de Confinement	Hors période de Confinement
Frais de transaction	Aucun frais	5,5% de commission
Livraison	Livraison de proximité par le facteur - Gratuit	Livraison de proximité par le facteur - 4 € HT
Livraison	Colissimo – Tarifs en vigueur Chrono fresh – Tarifs en vigueur	Colissimo – Tarifs en vigueur Chrono fresh – Tarifs en vigueur
Livraison	Mise à disposition – Gratuit Click & collect - Gratuit	Mise à disposition – Gratuit Click & collect - Gratuit

Afin d'accompagner le déploiement local et national de cette initiative, la Communauté de Communes a défini une stratégie de communication multisupports.

T. Garel, référent de l'association des commerçants, relève la qualité de l'initiative et souligne une exigence de communication plus appuyée.

M. le Maire propose de déposer sur cette plateforme les produits « Trott Argence » au travers d'un en ligne autour des activités de pleine nature : <https://www.mavillemonshopping.fr/fr/sainte-genevieve-sur-argence/sainte-genevieve-sur-argence/trot-argences-experience>

Il est dès lors nécessaire de mettre à jour les conditions tarifaires de la régie « activités sportives » en incluant les frais de gestion.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur cette mise en ligne, aux tarifs de la régie.

T. Garrel, secrétaire de l'association des commerçants, souligne l'enjeu majeur de la consommation locale et la fréquentation des magasins de la commune. Il en appelle à la responsabilité de chacun.

Espace de vie sociale – Mise en place d'une initiative de réseaux de producteurs

L. Nugon présente les avancées de la démarche « espace des producteurs locaux » au sein de l'espace économique partagé. Un groupe de producteurs locaux est constitué pour animer un point de retrait (produits fermiers et/ou artisanaux en circuits courts ainsi que producteurs invités) au sein de l'espace économique partagé. Les producteurs sont adhérents à titre individuel à un site internet permettant la gestion et le paiement des commandes : <https://kuupanda.com/store/lespaniersdargencesenaubrac/>. Ils ont la responsabilité d'étoffer leur groupe selon des principes identifiés dans une charte et conformes aux principes de consommation retenus (circuits de proximité, productions locales)

L'initiative est conduite dans le cadre du projet social porté par l'EVS et présenté à la CAF lors de la séance du Conseil Municipal du 24/04/2018 – action 1 « créer une dynamique autour des consommations locales ».

Le Conseil échange sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la démarche en questionnant/soulignant les points suivants :

- il convient de prendre le temps d'expliquer aux commerçants la complémentarité de « Paniers d'Argence » et de leurs activités, notamment par l'augmentation des flux dans le centre bourg le samedi matin
- la démarche accompagnée est de nature collective
- les soutiens à la dynamique commerciale locale portés par la commune s'appuient sur différents vecteurs : initiative Paniers d'Argences, subventions à l'association des commerçants, soutien par la commande publique - dans le respect de la réglementation -, actions de communication directes et indirectes (journal, réseaux sociaux), outil communautaire « Ma Ville mon shopping », actions éducatives autour des métiers.
- la perception d'un loyer sur le domaine public « espace de vie sociale ». Le Conseil observe que le point de retrait existant sur le territoire communal ne fait pas l'objet d'établissement de titre de loyers (AMAP) et retient cette configuration pour l'initiative Paniers d'Argence

Création d'une régie d'avance

Les services sont amenés à assurer le paiement par carte bancaire d'un nombre de prestations croissant (abonnement mensuel nom de domaine du site internet, INPI, commandes...). Afin de respecter une conformité nécessaire, il est proposé la création d'une régie d'avance permettant de mettre en place ce moyen de paiement.

Après échange, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur cette création de régie d'avance.

Décision modificative

Afin de régulariser les données en investissement, la décision modificative suivante est proposée au Conseil Municipal :

- Opération 523 PIG : du compte 2031 au compte 2313 : 358 600 + récupération de 15 000 compte 2031 hors opération soit un montant de 373 600 €
- Répartition du restant du 2031 (hors opération) vers plusieurs opérations :
 - o 60 000 vers opération 507 (cimetières)
 - o 50 000 vers opération 524 (Bâti)
 - o 30 000 vers opération 536 (cœur de village)
 - o 30 000 vers opération 540 (hôtel des voyageurs)
 - o 5 000 vers opération 556 (écloserie)
- Régularisation interne opération 556 du compte 2313 au compte 2135 la somme de 59 890 (écloserie)
- Régularisation interne opération 555 du compte 21318 au compte 2168 la somme de 20 900 (restauration patrimoine)
- Régularisation opération 526 (City park) : transfert crédit 2312 hors opération vers 2312 opération 526 la somme de 81 000
- Régularisation de différents comptes :
 - o Hors opération du compte 2318 vers 2315 somme de 10 000
 - o Hors opération du compte 2138 vers 21311 somme de 13 200
 - o Hors opération du compte 2138 vers 21316 somme de 10 100
 - o Hors opération du compte 2128 vers 2158 somme de 5 100
 - o Hors opération du compte 2158 vers opération 523 compte 2111 somme de 2 080
 - o Hors opération du compte 2158 vers opération 540 compte 2138 somme de 3 800

Après échange, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette décision modificative.

Mise en place d'échéanciers pour le recouvrement de la TEOM

La taxe permettant le financement des ordures ménagères est venue se substituer à la redevance en 2020 (il convenait de procéder à une harmonisation à l'échelle communautaire et à une mise en conformité). La TEOM est appelée par les services fiscaux auprès de la commune qui la répartit ensuite à ses locataires. Les services proposent de mettre en place, en lien avec la DDFIP, des échéanciers de recouvrement pour les locataires qui pourraient le souhaiter.

Après échange, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette disposition.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service – assainissement collectif

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de

présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge (par exemple, un service de production d'eau potable ou de traitement d'eaux usées doit aussi élaborer son rapport)

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les rapports sont tenus à la disposition des conseillers.

Une synthèse est présentée sur les éléments suivants :

Commune	Nombre total d'abonnés			
	au 31/12/2019	domestiques au 31/12/2019	non domestiques au 31/12/2019	au 31/12/2019
Alpuech	67	67	0	67
Graissac	62	62	0	62
La terrisse	49	49		49
Lacalm	121	121	0	121
Sainte Geneviève	461	461	0	461
TOTAL Argences en Aubrac	760	760	0	760

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³
Alpuech	2 950	2 650
Graissac	1 167	603
La terrisse	3 032	3 298
Lacalm	5 328	5 089
Sainte Geneviève	45 046	44 547
TOTAL Argences en Aubrac	57 523	56 187

Pas d'accueil d'effluents d'autres secteurs

Pas d'expéditions de boues en 2019

Les montants financiers sont ceux du budget assainissement collectif de l'ensemble de la commune d'Argences en Aubrac.	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	293 859.69
Montants des subventions en f	0

Recettes pour la commune d'Argences en Aubrac

Type de recette	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	58 235.28	
Contingents abonnements	38 281.23	
Redevance eaux usées usage non domestique		
Contingents abonnements		
Recette pour boues et effluents importés		
Redevance modernisation des réseaux	15 476.50	
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	73 711.78	
Recettes de rachat		
Premie de l'Agence de l'Eau	1 857.00	
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux		
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes	1 857.00	

Après échange, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces rapports et valide leur publicité.

Implantation d'une ligne électrique parcelle Escabrins

M. le Maire indique avoir été sollicité pour l'ouverture d'une servitude au bénéfice d'Enedis pour permettre l'implantation d'une ligne électrique sur la parcelle 117 I 681 au lieudit Les Escabrins.

Cette servitude ouvrirait droit à Enedis à

- Etablir à demeure une canalisation souterraine de 3 m de large sur 20 m de long
- Etablir si besoin des bornes de repérage
- Sans coffret
- Effectuer l'élagage, abattage, dessouchage
- Utiliser les ouvrages pour les besoins du service public

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de cette servitude.

Renouvellement du bail pylône TDF

TDF, anciennement jusqu'en 2004 **Télé Diffusion de France**, est un opérateur d'infrastructures et une entreprise du secteur numérique et audiovisuel. Il exploite un pylône de réception des stations radioélectriques. Le contrat est à renouveler pour une redevance annuelle de 2 500 €.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de ce bail.

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour la mission d'animation de l'Espace de Vie Sociale

Pour information, il est porté à la connaissance du Conseil le relevé d'activité de la Maison France Services : mars 2020 au 1^{er}/12 2020 : 252 contacts/rdv sur la Maison France Services

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création du poste.

CCAS – distribution de paniers gourmands aux aînés de la commune

Jean-François Richard, Vice-Président en charge du CCAS, indique que le conseil d'administration a validé la distribution aux aînés de la commune (plus de 62 ans) d'un panier de gourmandises. Cette initiative se substitue aux manifestations festives organisées habituellement et annulées pour cause de crise sanitaire.

Il mobilise les élus présents pour prendre part à la préparation des colis le 18/12 et à la distribution le 19/12.

Arcadie – information

La liquidation se poursuit ; le liquidateur a fixé l'échéance de mise en cession des actifs au 30/12/2020. La Communauté de Communes a poursuivi le travail de mobilisation d'un industriel.

A ce jour, deux acteurs manifestent encore un intérêt pour le projet sur 2 démarches aux contours très différents

- Un projet purement privé
- Un projet collaboratif alliant les initiatives privées et publiques.

Les négociations doivent permettre de valider ces hypothèses.

Parallèlement, la structuration d'un projet territorial en lien avec les acteurs locaux (producteurs et bouchers) est poursuivie, en lien avec la Chambre d'Agriculture, la Région Occitanie, le PNR.

Micro-crèches – information

Deux évolutions ont été validées par le Conseil Communautaire :

- Ouverture supplémentaire d'1/4he/jour
- Réduction de la fermeture estivale à 2 semaines.

Médiathèques – information

M. le Maire indique que les médiathèques ont fonctionné avec succès par drive pendant les périodes de confinement. Le retour à l'ouverture est effectif depuis le 1^{er} décembre.

Claudine Aubert a remplacé Marie Mouliac sur le poste d'accueil.

Questions diverses

M. le Maire indique

- o l'organisation du déploiement des nouvelles adresses postales : responsabilité technique : Yolande, pilotage : Anne, Murielle, Colette, rejointes par Pascale et Paulette.
- o la mise à jour du site internet : responsabilité technique : Monica, pilotage : Jean-François Terrisse et Colette

Il est remis à chaque conseiller un bulletin d'inscription à la démarche de covoiturage de proximité « Ecosyt'm ».

La séance est levée à 23h18.

